

TITRE DE LA FORMATION :

La réglementation nationale relative aux rejets d'effluents hydriques dans le milieu récepteur, aux émissions atmosphériques et à la qualité de l'air

Objectifs :

Comprendre les exigences de la nouvelle réglementation nationale en matière de rejets hydriques, des émissions atmosphériques et de la qualité de l'air.

Contenu :

- Présentation des nouveautés par rapport à l'ancienne réglementation en matière des rejets hydriques et qualité de l'air ;
- Présentation de l'arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement et du ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises du 26 mars 2018, fixant les valeurs limites des rejets d'effluents dans le milieu récepteur :
 - Les secteurs concernés par la nouvelle réglementation;
 - Les mesures de mise en conformité des industries relevant des secteurs d'activités concernés;
 - Les mesures à entreprendre par les exploitants des industries appartenant à des secteurs non concernés;
 - Les activités industrielles soumises à des dérogations spécifiques;
 - Les méthodes de prélèvement et d'analyse des échantillons d'eau et les normes y afférentes;
 - La fréquence des analyses pour l'auto-contrôle des effluents rejetés dans le milieu récepteur.
- Présentation du décret gouvernemental n° 2018-928 du 07 novembre 2018 abrogeant et complétant le décret n° 2010-2519 du 28 septembre 2010, fixant les valeurs limite à la source des polluants de l'air de sources fixes.
- Présentation du décret gouvernemental n° 2018-447 du 18 mai 2018, fixant les valeurs limites et les seuils d'alerte de la qualité de l'air ambiant : Méthodes de calculs des valeurs limites et seuils d'alerte des polluants de l'air ambiant.
- Présentation du décret gouvernemental n° 2018-448 du 18 mai 2018, fixant le mode de fonctionnement du réseau national de surveillance de la qualité de l'air, les modalités de connexion à ce réseau et son utilisation;
- Présentation du décret gouvernemental n° 2018-449 du 18 mai 2018, fixant les critères et le barème des montants des transactions en matière d'infractions relatives à la qualité de l'air.
- Exigences applicables et état de conformité.

Public concerné :

- Responsables environnement, responsables QSE, responsables des laboratoires, consultants, ingénieurs d'études, ...etc.

Durée	:	03 jours	Méthode Pédagogique :	
Lieu	:	CITET	Théorique	Pratique
Code	:	RE-06	50 %	50 %